



DELIBERATION N° 2023 – 7.1 - 47

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 18/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 28/07/2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 7.1 – 47 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'afin d'intégrer dans le patrimoine communal les travaux effectués par le SDE et de récupérer le FCTVA, il convient de comptabiliser les écritures d'ordre suivantes et virement de crédits correspondants /

Section d'investissement

dépenses

article 21534-041: 50801.10 €

article 238-041 : 32028.90 €

recettes

article 13258-041 : 32028.90 €

article 238-041 : 50801.10 €.

Voté à l'unanimité

En mairie, le 28 juillet 2023

LE MAIRE

H. LECARPENTIER

